



CAP MÉTIER DE LA COIFFURE



Certifié par le
Ministère de
l'Éducation nationale

SUR
1 OU 2 ANS
2 JOURS CFA
3 JOURS
ENTREPRISE

OBJECTIFS

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié, ayant acquis les compétences dans :

- Les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine
- L'accueil de la clientèle
- Le conseil et la vente de service et de produits
- La gestion de son espace de travail
- La participation aux différentes activités de l'entreprise

POURSUITE D'ÉTUDES

- MC Coiffure-Coupe-Couleur
- CAP posticheur perruquier en 1 an (plateaux de cinéma, théâtre, ...) après le CAP ou BP Coiffure
- BP coiffure
- BAC Pro. Métiers de la coiffure

ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- Devenir patron de sa propre entreprise via l'obtention du Brevet Professionnel Coiffure
- Possibilité de travailler au sein :
 - d'hôtels et clubs de vacances,
 - d'aéroports,
 - d'hôpitaux,
 - de maisons de retraite
- Coiffeur à domicile (après 5 ans d'expérience)
- ...

CONDITIONS D'ADMISSION

- **En 2 ans** : Être au moins âgé de 16 ans, ou de 15 ans et être issu de 3^{ème}.
- **En 1 an** : Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique équivalent ou supérieur au CAP ou d'un diplôme d'enseignement général équivalent ou supérieur au BAC.

Prérequis exigés :

Contraintes des horaires et au travail des jours fériés et week-ends.

Contre- indication à la station debout prolongée.

CONTRAT

APPRENTISSAGE



Jeune de
16 à 29 ans

PROFESSIONNALISATION



possible pour le CAP en 1 an

Sans condition
d'âge

CALENDRIER

Entrée possible de septembre à décembre. Nous consulter pour les prochaines dates de session.

DURÉE

450 heures / an

TARIF

1/ en alternance : coût de la formation pris en charge par l'OPCO de la branche professionnelle.

2/ financement personnel : nous contacter.



CONTENU DE FORMATION

Réaliser des prestations de coiffure

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration* et effet de couleur*) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage) *Exécuter sans concevoir

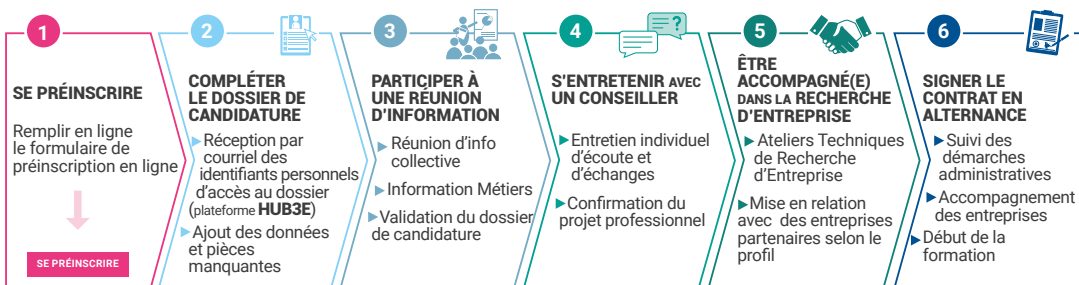
Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise
- Biologie appliquée
- Hygiène en milieu professionnel
- Technologie

Enseignement général pour le CAP en 2 ans :

- Prévention-santé-environnement (PSE)
- Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante étrangère
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultatif)

Inscription sur www.facmetiers91.fr



délai d'accès : 3 semaines entre la préinscription et l'admission de la candidature

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique

- Présentiel
- Distanciel

ÉVALUATION

- Contrôle continu
- Examen blanc
- Contrôle en Cours de Formation
- Mises en situation
- Mémoire / soutenance
- Positionnement
- Examen final ponctuel

HANDICAP

- Site accessible aux personnes en situation de handicap
- Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

MODALITÉS D'OBTENTION

- Diplôme accessible sous forme globale pour les candidats issus de la voie de l'apprentissage.
- Diplôme accessible sous forme progressive par capitalisation de blocs de compétences pour les candidats individuels ou issus de la formation professionnelle et de la VAE.

Lieu d'exercice de l'activité

Salons de coiffure